



SOIXANTE-DOUZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Mai 2019

Point 12.4 de l'ordre du jour provisoire

Promotion de la santé des réfugiés et des migrants

Nous vous remercions de l'occasion qui nous est donnée d'intervenir au nom du Conseil international des infirmières et des millions d'infirmières à travers le monde. Le CII félicite le Secrétariat pour le Projet de plan d'action mondial et ses efforts pour renforcer la coopération internationale en vue de promouvoir la santé des réfugiés et des migrants.

Le nombre de personnes déplacées dans le monde atteignant des niveaux sans précédent, le rôle des infirmières pour répondre à leurs besoins de santé complexes et multidimensionnels suit la même courbe. Les infirmières sont en première ligne pour assurer des services de santé aux migrants et aux réfugiés et doivent jouer un rôle essentiel dans les programmes qui améliorent l'accès aux soins comme la capacité de traiter les déterminants sociaux de la santé.

Le CII reconnaît et appuie les efforts des pays accueillant des RMPD et les programmes des organisations gouvernementales et non gouvernementales aux échelons international et national qui respectent et défendent les droits de l'homme fondamentaux, promeuvent la justice et l'équité sociales et soutiennent l'autosuffisance et la résilience des RMPD, notamment des groupes vulnérables.

Il demande instamment que le principe d'une couverture sanitaire universelle et équitable soit appliqué à toutes les personnes résidant *de facto* dans un pays, quel que soit leur statut juridique, ainsi qu'aux RMPD en transit, et dénonce les politiques sanitaires restrictives qui limitent ou restreignent l'accès aux services de santé sur la base du statut juridique. Les besoins des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées doivent être une priorité et le CII s'efforcera d'en faire une priorité dans le plan d'action mondial.

Le CII soutient l'usage des technologies pour : améliorer la surveillance et la détection précoce du risque ; améliorer la prise de décisions et assurer une utilisation plus efficace des ressources ; et éliminer les obstacles et accroître l'accès à des soins de qualité et attentionnés.

Les infirmières occupent une place centrale dans la résolution des problèmes de santé physique et mentale des réfugiés et des migrants, partout dans le monde. Nous encourageons l'OMS et les gouvernements du monde entier à continuer de collaborer avec les infirmières à la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies, et à promouvoir la santé des réfugiés et des migrants.



Je vous remercie de votre attention.